

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N° 822 – 29 Janvier 2005

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

CROISADE POUR LA LIBERTE

Les élections en Irak auront été un test. On peut souhaiter que les opérations de vote se soient déroulées aussi bien qu'en Palestine. On peut craindre aussi le déchaînement du terrorisme fanatique. A l'heure où j'écris ces lignes, on n'en sait évidemment rien. Mais le fait que le calendrier prévu ait été tenu démontre la détermination des autorités irakiennes en place et l'engagement total des Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont reconduit George W. Bush à la Maison Blanche. Je vous l'avais annoncé : il n'est pas là pour s'accrocher au pouvoir présidentiel, mais pour réaliser de grandes choses au cours de son deuxième mandat. Son discours de prestation de serment est de ce point de vue on ne peut plus clair. Bush part en croisade pour la liberté.

Certains traduisent cet engagement comme un pas supplémentaire dans l'hégémonie américaine et la diplomatie « unilatérale ». Ce serait oublier que George W. Bush n'entend pas instaurer une ingérence libérale tout azimut, mais offrir l'aide des Etats-Unis aux peuples qui veulent se libérer de la dictature et de l'intolérance : il s'agit de « rechercher et de soutenir l'expansion des mouvements et des institutions démocratiques dans toutes les nations et toutes les cultures, avec l'objectif ultime de mettre fin à la tyrannie de notre planète ». Gendarmes de la liberté ? Non : George W. Bush rappelle que le recours aux armes n'est que l'ultime argument. Il croit aux vertus de l'éducation, du commerce, de la culture comme véhicules de la compréhension universelle. Ce serait oublier surtout que la référence à la liberté n'est pas faite par le Président pour les seuls intérêts de la puissance américaine, mais pour une certaine idée de l'universalité de la dignité de la personne humaine. « La liberté, par sa nature même, doit être choisie ». Voilà pourquoi le volet intérieur du programme de Bush est aussi important et naturellement articulé avec le volet international.

Bush souhaite que les citoyens américains retrouvent un certain nombre de libertés qui ont été confisquées par l'Etat Providence : liberté de son patrimoine, liberté de sa santé, de sa retraite, liberté de son travail et du fruit de son travail. Et, bien sûr, Bush associe naturellement liberté et responsabilité. Il veut en finir avec « l'état de l'assistance » où s'est installée la nation américaine. Il veut que chacun se sente responsable des grands choix personnels et familiaux alors qu'ils sont aujourd'hui faussés ou orientés par la fiscalité, la sécurité sociale, la réglementation administrative. Les commentateurs français ont trop facilement ramené ce programme à des aspects techniques : substituer la capitalisation à la répartition, préférer la proportionnalité de l'impôt à sa progressivité, rendre au contrat un poids supérieur à celui du règlement. Derrière ces aspects techniques, financiers ou juridiques, il y a une conception de l'homme, réinstallé dans sa dignité.

Il y a certainement une part d'idéologie, voire d'utopie dans le projet présidentiel. Il est vrai que l'idée directrice et réductrice existe, mais c'est celle de la liberté. Elle est assez riche pour exiger beaucoup de ceux qui y adhèrent, elle ne prend corps que par l'assumption individuelle de devoirs et de droits. Cette idéologie n'est pas aliénante, elle est personnalisante. Quant à l'utopie, elle est bien nécessaire pour rêver à un monde meilleur d'harmonie universelle.

Si l'on veut passer de l'utopie à la réalité, il faut prendre en compte deux impératifs. Le premier est politique : que les gouvernements des nations libres se sentent également engagés dans la croisade, et George Bush leur a adressé un puissant appel : « Nous comptons sur vos conseils et nous dépendons de votre aide ». Si l'on en croit Condoleezza RICE, la nouvelle administration fera tout pour que se taise l'anti-américanisme primaire et que s'ouvre un front commun des pays libres.

Il nous reste à souhaiter que le message soit reçu, notamment à l'Elysée.

Le deuxième impératif ne concerne ni les chefs d'Etats ni les diplomates, mais la société civile, broyée et ignorée à ce jour par la société politique. Il est du devoir de chaque citoyen, personnellement, de se comporter en homme libre, de cultiver et de chérir les idées de la liberté : état de droit, libre marché, respect et compréhension des autres, éducation et famille. Mais il est aussi du devoir des citoyens, ensemble, de créer et de développer les réseaux qui permettent de s'entraider, de se rencontrer, de s'organiser localement pour se donner une commune détermination à défendre les libertés contre les assauts et les dérives du pouvoir. Il ne s'agit pas de brandir les armes, mais de s'inviter dans le débat public et de faire un bon usage des droits civiques qui font une démocratie. Il s'agit de cesser d'être spectateurs pour devenir acteurs. Il existe en France un embryon libéral, une escouade de croisés de la liberté. Faisons en sorte que partis cinq cents nous nous retrouvions deux mille en arrivant au port. George Bush nous le dit implicitement : la balle est dans notre camp, libéraux de tous les pays unissez-vous !

Jacques Garello

Conjoncture

FAUT-IL MODIFIER LE PACTE DE STABILITE ?

Des négociations sont actuellement en cours, au niveau européen, pour examiner, en particulier à la demande de l'Allemagne et de la France, une éventuelle modification -en fait un assouplissement- du pacte de stabilité européen. L'Eurogroupe s'est déjà réuni, une conférence des ministres des finances des 25 a suivi et une rencontre des chefs d'Etat (fin mars) devrait trancher bientôt. Pourquoi cet assouplissement est-il envisagé ? Le pacte de stabilité doit-il être inscrit dans le marbre, ou peut-il évoluer ? Ce qui est sûr, c'est que si cela signifie un retour aux errements de la politique conjoncturelle, il ne devrait pas en être question.

La politique monétaire dépend de la BCE

Le fameux traité de Maastricht sur l'Union Européenne prévoyait un certain nombre de critères de convergence, destinés en particulier à faciliter la mise en place de l'euro. Ces critères ont ensuite été repris dans le pacte de stabilité européen. Certains portent sur la politique monétaire : les taux d'inflation et les taux d'intérêt ne doivent pas être trop divergents en Europe, ce qui se comprend avec une monnaie commune.

Mais désormais la politique monétaire est établie au niveau de la Banque centrale européenne et non plus des banques centrales nationales. C'est elle qui fixe le taux d'intérêt, qui est devenu le principale indicateur, tout en surveillant l'évolution de la masse monétaire (M3). Il y a là une contradiction, car il est difficile de fixer à la fois un prix (le taux d'intérêt) et une quantité (la masse monétaire).

Une évolution opportune consisterait à laisser les taux d'intérêt fluctuer, comme un prix libre, et à fixer étroitement l'évolution de la masse monétaire. Mais comme la Banque centrale européenne est, heureusement, indépendante des gouvernements, ce n'est pas aux ministres d'en discuter. C'est à la BCE de fixer sa politique. Reconnaissons que pour l'instant, même si elle a accordé -hélas- la priorité aux taux d'intérêt, elle a su éviter tout dérapage de la quantité de monnaie. La plupart des ministres ne souhaitent pas remettre en cause cette indépendance de la BCE.

3% de déficit et 60% d'endettement

C'est donc sur la politique budgétaire que porte l'essentiel du pacte de stabilité, puisque celle-ci dépend encore des gouvernements et des parlements nationaux. Deux règles s'appliquent dans ce domaine. La première prévoit que les déficits publics de l'année ne doivent pas dépasser 3% du PIB. La seconde prévoit que l'endettement public total (accumulé au fil des années, à cause des déficits antérieurs) ne doit pas dépasser 60% du PIB.

Rien de scientifique ne justifie le choix de ces chiffres. Pourquoi 3% de déficit et non pas 1 ou 2% ? A la limite, on pourrait plus facilement justifier -comme c'est le cas dans certains Etats américains- qu'aucun déficit public ne soit autorisé et que ce chiffre soit fixé à 0. Quant à l'endettement, rien ne justifie le choix des 60%. 30% serait un choix tout aussi arbitraire.

En même temps, plus que la règle exacte (3% ou 60%), ce qui compte c'est le fait de se fixer une règle. Ce qui importe, c'est surtout d'avoir mis fin aux politiques conjoncturelles d'inspiration keynésienne, qui prévoyaient d'accroître le déficit en période de récession, pour relancer l'économie, et de le supprimer en période d'inflation, pour freiner la surchauffe. Cette politique (dite de « stop and go ») a produit dans le passé les pires catastrophes et a aggravé le chômage et l'inflation. Si les règles européennes permettent d'y mettre fin, en dépit de leur arbitraire, c'est tant mieux.

Mais il faut se souvenir que ces règles ont été adoptées sous la pression des grands pays, comme la France et l'Allemagne, qui ont obligé les petits pays à les appliquer. Or, par la suite, ce sont ces deux pays qui ont eu le plus de mal à appliquer ces règles et qui réclament maintenant leur assouplissement. Etonnant paradoxe. Car la France et l'Allemagne non seulement ont vite atteint les limites autorisées, mais encore les ont dépassées, avec des déficits de l'ordre de 4% et un endettement nettement supérieur à 60%. Des procédures de poursuite contre ces deux pays ont même été un temps envisagées.

Eviter à tout prix le retour de la politique conjoncturelle

Ce sont donc la France et l'Allemagne (et dans une moindre mesure l'Italie, qui a un endettement très élevé) qui ont souhaité assouplir le pacte de stabilité européen. Parmi les propositions, on envisage d'exclure certaines dépenses de la règle des 3%. Ce serait le cas des dépenses d'équipement public, ou encore de recherche, voire de défense ou d'éducation et même, pour les Allemands, des contributions au budget européen. Il y a là quelque chose de discutable, ou alors il faudrait aller au bout de la démarche (comme en Angleterre) en interdisant tout déficit (0% donc) sauf pour financer exclusivement des dépenses d'investissement. Ce serait mieux que d'autoriser 3% de déficit, servant comme aujourd'hui à des dépenses de fonctionnement courant, ce qui est inacceptable.

Le fond du problème est double. D'une part, France et Allemagne réclament un assouplissement de la règle parce que ces pays se révèlent incapables de réduire les dépenses publiques, ce qui est pourtant une nécessité absolue. Dans ce cas, il est plus facile de casser le thermomètre que de réformer en profondeur. La solution est évidemment dans la réforme des dépenses publiques, non dans l'assouplissement de la règle.

D'autre part, ces mêmes pays réclament un retour à plus de souplesse conjoncturelle : faire varier le déficit autorisé suivant la conjoncture, ce qui est un retour pur et simple aux errements du keynésianisme. C'est ce que Paris appelle « retrouver des marges de manoeuvres budgétaires ». Et le chancelier SCHRÖDER vient de jeter un pavé dans la mare allant dans le même sens et contestant « le pouvoir de gendarmerie » octroyé par les traités à la Commission. Heureusement, la plupart de nos partenaires sont contre et semblent tenir bon. Le président en exercice (le premier ministre luxembourgeois) est très ferme sur la nécessité de règles de stabilité et le refus d'exclure certaines dépenses du calcul du déficit (« cela reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore »). Affaire à suivre donc. Mais ce qui nous semble essentiel, c'est d'une part la nécessité d'avoir des règles et non une politique budgétaire conjoncturelle, d'autre part la priorité donnée aux réformes structurelles de réduction des dépenses publiques et de l'endettement public.

LES ETATS-UNIS ET L'AIDE AU TIERS-MONDE : LA REALITE

Désastre en Asie du Sud-Est : plusieurs journaux (surtout *Le Monde*) et la plupart des chaînes de télé ont tout de suite sauté sur l'occasion pour reprocher aux Américains la faiblesse de leur contribution pour aider le Tiers-monde et leur lenteur à réagir après la catastrophe du tsunami. Or, cette critique n'est pas récente et fait partie de la palette (très riche) des mensonges sur les Etats-Unis. Voici quelques faits.

On dit que les Américains ne consacrent que 0,4% de leur PIB à l'aide au développement contrairement aux autres pays dont les contributions représentent 1% du PIB. Si l'on transforme cette aide en dollars, cela représente 16,2 mds de dollars, plus du double de la contribution de tous les autres pays réunis, y compris la France. Ceux qui bénéficient de ces aides n'ont rien à faire du pourcentage du PIB ; ce qui les intéresse, ce sont les sommes effectivement reçues.

Ceux qui critiquent l'aide des Américains oublient de tenir compte de l'aide privée qui représente environ 33,6 Mds de dollars (d'après l'Agence Internationale du développement). Pour ne donner qu'un seul exemple, il ne faut pas oublier qu'une fondation privée comme celle de Bill Gates dépense des milliards de dollars pour le Tiers-monde. Elle finance par exemple la vaccination de millions d'enfants dans plusieurs pays d'Afrique.

En 2000, d'après les statistiques de l'Agence pour le Développement International, le total de l'aide américaine (public + privé) s'est élevé à 56 Mds de dollars dont seulement 18% a représenté l'aide « officielle » (publique), le reste venant du privé (des entreprises, des fondations, mais surtout 18 Mds de dons individuels).

Les statistiques montrent qu'en 2003, les Etats-Unis ont donné 2,5 Mds de dollars pour l'aide d'urgence consacrée aux catastrophes humanitaires (la contribution de la France s'est élevée à 475 millions de dollars) et 70% du total du programme de lutte contre la faim.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la contribution logistique des Etats-Unis, comme c'est le cas actuellement en Asie du Sud où plusieurs porte-avions contribuent à l'acheminement des aides. Cette contribution se chiffre en centaines de millions de dollars.

L'aide au développement a ses limites. De nombreuses études montrent que les pays qui ont reçu le plus grand pourcentage d'aides au développement entre 1980 et 2002 sont des pays de l'Afrique subsaharienne. Or, ces pays ont connu, sur la même période, le plus mauvais développement économique par rapport aux autres pays du tiers-monde.

Mais ce qui dérange le plus les anti-américains (en particulier la France), c'est que, de plus en plus, les Etats-Unis souhaitent conditionner l'aide en fonction des réformes prises par les pays en question pour introduire la démocratie, libéraliser l'économie, combattre la corruption et établir l'état de droit (ces critères sont détaillés dans le programme « Millennium Challenge Account » proposé par les USA à l'ONU en 2004). Ce n'est un secret pour personne : la plupart des aides sont dilapidées par les dictateurs et/ou par la bureaucratie étatique.

On ne peut que déplorer la proposition de notre ministre de la Défense, Mme ALLIOT-MARIE, qui, dans la plus pure tradition française, a proposé (le 3 janvier dernier) l'instauration d'un impôt nouveau à la faveur du drame asiatique. Pour ne pas paraître « dépassé » par les événements, le Parti Socialiste a réagi aussitôt et a proposé la mise en place d'une « taxe exceptionnelle sur le capital, au niveau français ou européen ». L'intervention étatique est vraiment la seule proposition à la portée des Français.

Cela tranche avec un rapport qui n'est pas passé inaperçu, émanant de l'économiste Jeffrey SACHS, Professeur à l'Université de Columbia, sur le thème « investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du millénaire », rapport remis au Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion du 3^e forum mondial sur le développement humain qui s'est tenu à Paris, la semaine dernière. Il ne cite même pas la proposition française de taxation internationale. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il marque une certaine distance avec l'aide étatique « saupoudrée », distribuée de façon erratique, et qu'il note que sur 69 milliards de dollars consacrés chaque année à l'aide publique

au développement, seuls 28 milliards sont réellement dévolus à la réduction de la pauvreté. Cela en dit long sur le gaspillage de l'aide publique et cela montre que l'aide véritable est de nature privée et que le développement passe avant tout par l'investissement en capital humain et par le développement du commerce. On est loin des rêves de taxe TOBIN à la française. Et le rapport SACHS insiste aussi sur le fait que les pays pauvres doivent prendre leurs responsabilités et faire les réformes institutionnelles qui s'imposent.

Ces arguments n'ont visiblement pas convaincu le Président français. Jacques Chirac voulait aller à Davos au « forum mondial » (le festival des gens huppés qui veulent se montrer) pour exposer son grand projet de taxe internationale sur les capitaux. Le mauvais temps l'a empêché de diffuser son message : un des nombreux effets du réchauffement de la planète !

POSTE : « UNE INTERPRETATION ULTRALIBERALE »

La Poste était à l'ordre du jour la semaine dernière, parce que l'Assemblée Nationale examinait un texte, déjà voté il y a un an par le Sénat, sur la régulation des activités postales et parce que les syndicats, utilisant en France la seule méthode qu'ils connaissent, avaient répondu à ce texte par une grève qui a ouvert le feu des grèves à répétition de ce mois de janvier. Cela a également été un grand moment de désinformation, le porte-parole du parti socialiste dans ce débat, François BROTTES, ayant déploré « l'interprétation ultralibérale » de la directive européenne par le gouvernement RAFFARIN. Et le PS de déposer 17 000 amendements, autant que de bureaux de poste ! Qu'en est-il exactement ? Rétablissons la vérité.

Il y a en fait trois aspects différents dans ce texte. Le premier vise simplement à transposer en droit français les directives européennes de 1997 et 2002. Ici, loin d'être une interprétation ultralibérale, la position du gouvernement français est d'appliquer a minima, et avec retard sur nos voisins, la directive européenne. Nous y étions obligés et nous n'avons guère fait de zèle. Le texte prévoit donc la libéralisation progressive du courrier, pour les plis de plus de 100 grammes à partir de 2003 et pour ceux de plus de 50 grammes en 2006. Il s'agit certes d'une ouverture appréciable à la concurrence, mais nous ne faisons qu'appliquer strictement et en traînant les pieds le texte européen, alors que nombre de nos partenaires ont déjà ouvert totalement leur courrier à la concurrence. Quoi qu'en disent les socialistes, nous sommes donc moins libéraux que la plupart de nos voisins, notamment sociaux-démocrates.

Deuxième volet du texte, la réorganisation du réseau. Partout -comme nous l'avons montré dans un article précédent à propos de la Suède, l'ouverture à la concurrence s'accompagne d'une modernisation du réseau : de nombreux guichets non rentables sont fermés, tandis que d'autres sont remplacés par des points postes chez les commerçants par exemple. L'utilisateur n'y perd pas, car les horaires d'ouverture, en particulier, sont plus amples. La Poste française doit donc s'adapter.

Or là encore il s'agira d'une adaptation a minima. En effet, le texte prévoyait que pas plus de 10% de la population d'un département ne pouvait se trouver éloignée de plus de 10 kilomètres des plus proches accès au réseau. Cela aurait pu réduire le nombre de guichets de 17 000 à environ 7 000. Or le gouvernement a souhaité ramener cette distance à 5 km, ce qui garantirait légalement 14 000 points de contact, ce qui est sans équivalent à l'étranger. On voit mal où est l'ultralibéralisme. Et on oublie un peu vite qu'une grande partie des guichets actuels n'est pas rentable, n'ouvre que quelques heures par jour ou par semaine, et ne rend qu'un faible service. Le réseau doit s'adapter aux évolutions de la clientèle. Ce n'est pas par des limitations légales de ce type (5km maximum) qu'on y arrivera : on reste dans la logique étatique et bureaucratique. On se croirait revenu au temps de la révolution où les limites d'un département étaient fixées par le nombre d'heures de cheval nécessaires pour atteindre la préfecture.

Mais le troisième volet est le plus intéressant. Il s'agit de la création d'une banque postale, pouvant concurrencer les banques ordinaires, y compris par les crédits immobiliers sans épargne préalable et bientôt (2006) par les crédits à la consommation. Oui, mais voilà : cette banque sera une filiale à au

moins 51% de La Poste. Elle sera donc une nouvelle banque publique, au moment où toutes les autres banques ont été privatisées. D'où leur fureur bien légitime. Car la banque postale publique bénéficiera de nombreux privilèges, y compris le monopole (avec la caisse d'épargne) du livret A défiscalisé. Elle conservera ses « missions d'intérêt général » et aura seule accès aux guichets des 17 000 points de La Poste : un réseau à bon marché... Selon le PDG du Crédit Agricole « La Poste n'a jamais respecté la concurrence » et elle « jouit de privilèges considérables et de l'exonération de la taxe professionnelle ». Et les facteurs pourront continuer à porter de l'argent au domicile des clients. Etrange conception de la concurrence.

Pourquoi, demande par exemple le président de la Fédération Bancaire Française, Daniel BOUTON, développer une banque publique ? Et pourquoi ne pas la privatiser, sans privilège ? Il n'en est pas question, selon le gouvernement : ni privatisation de La Poste, ni privatisation de la banque postale. « Ce n'est pas dans l'esprit du projet de loi » a dit M. GAYMARD, ministre des finances. (« Je ne pense pas que la banque postale doive être privatisée, non plus que La Poste »). De l'ultralibéralisme, en effet. Cela méritait bien une grève pour la défense du service public. Quelle désinformation...

ENVIRONNEMENT : LA FRANCE MENACEE DE SANCTIONS PAR BRUXELLES

Autant la politique d'ouverture à la concurrence des services publics, menée par Bruxelles, nous convient, autant la politique environnementale de la Commission nous semble critiquable car elle privilégie l'écologie politique sur l'écologie de marché (en dehors des marchés de droits à polluer pour le CO₂). Mais il y a quelque chose qui nous étonne : c'est que la France, qui est, au plus haut degré de l'Etat, le champion toutes catégories de l'écologie politique et du développement durable, est... le plus mauvais élève de l'Europe pour appliquer sur le terrain les directives et lois européennes en matière d'environnement.

Le Monde reprend la longue litanie des griefs européens contre la France dans ce domaine. D'abord, la Commission européenne a menacé la France de sanctions financières si elle continue à ne pas tenir compte de plusieurs arrêts de la Cour de justice l'invitant à transposer dans sa législation plusieurs directives sur l'environnement. C'est ainsi que nous avons été condamnés six fois entre septembre 2001 et juillet 2004, à l'initiative de la Commission, sans réagir le moins du monde. Nous voilà mis en demeure de nous acquitter de nos obligations.

Nous voilà blâmés pour une mauvaise transposition de la directive Habitats de 1992, qui obligeait les Etats à proposer avant 1995 une série de sites destinés à constituer un réseau de protection écologique (Natura 2000). Les listes fournies sont incomplètes et empêchent de protéger une douzaine d'habitats et d'espèces. Dernier avertissement également pour l'application de la directive oiseaux sauvages de 1979. Nous n'avons pas désigné suffisamment de zones protégées (2,6% du territoire au lieu de 8%).

Par ailleurs, notre transposition d'une directive de 1990 sur la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement est jugée par la Cour trop restrictive. En particulier, l'administration peut, à tort, refuser la communication d'un document parce que celle-ci porterait atteinte « de façon générale aux secrets protégés par la loi ». Paris a corrigé son texte, mais a oublié une disposition obligeant les pouvoirs publics à fournir dans les deux mois les motifs de ce refus.

On pourrait aussi citer trois autres législations donnant lieu à un premier avertissement. Cela va des organismes génétiquement modifiés au déversement de substances dangereuses dans l'eau, en passant par les déchets des véhicules hors d'usage. Peut-être trouvez-vous ces réglementations européennes en matière d'environnement ubuesques ou liberticides, suivant les cas ? Nous aussi, rassurez-vous. Mais nous avons un raisonnement simple : ou, comme les écologistes qui nous gouvernent, à l'Elysée et ailleurs, on approuve ces textes, et il faut alors les appliquer et respecter la signature de la France. Ou, comme nous, on désapprouve ces textes, et dans ce cas il ne fallait pas les accepter et les signer au niveau européen. Mais approuver ces textes et ne pas les appliquer, c'est tout de même un comportement étrange. La signature de la France n'est plus honorée.

LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

A l'occasion de la troisième journée de l'Université d'Eté (mercredi 1^{er} septembre 2005), nous cherchions à déterminer quel était l'environnement institutionnel et culturel favorable au développement de l'esprit d'entreprise. Justina Miklaszewska, professeur de philosophe et de sociologie à l'Université de Cracovie, nous faisait part de l'exemple de la Pologne.

Justina Miklaszewska : L'avantage concurrentiel des nations : l'exemple de la Pologne

Selon James Buchanan, l'un des maîtres de l'école du Public Choice, le bien-être dépend du comportement de tout un chacun vis-à-vis du travail. A cet égard, il existe des distinctions entre économies de marché et économies socialistes qui mettent en exergue le rôle de la tradition et de « l'imagination historique » dans le processus de transition vers l'économie de marché. Le rôle de la Pologne dans la révolution contre le régime communiste dû, en partie, à la position historique de l'église catholique, en est une parfaite illustration.

Que vaut dans ces conditions l'expérience socialiste dans la tradition entrepreneuriale ? Si l'esprit d'entreprise émerge indéniablement dans les économies en transition, l'absence de créativité suscitée par les régimes socialistes durant de longues décennies constitue certainement un lourd héritage. Ceux qui ont un pouvoir dans la bureaucratie ne tireront-ils pas avantage des opportunités offertes par les changements institutionnels ? Auquel cas, le problème est de savoir s'il y aura des entrepreneurs capables de stimuler l'économie.

Les travaux de Michael Porter sur l'avantage concurrentiel national permettent de traiter ces questions. Dans son ouvrage, *The Competitive Advantage of nations*, Porter recherche :

1 pourquoi les nations gagnent des avantages concurrentiels dans des industries particulières ;

2 ce qu'est l'avantage concurrentiel ;

3 comment les actions particulières du gouvernement le créent ou le détruisent.

Pour ce faire, il recherche l'impact des valeurs culturelles sur la croissance économique. Il décrit la culture économique comme un ensemble de croyances, d'attitudes et de valeurs qui sont connectées avec l'activité économique des individus. Il en ressort que les habitudes de travail, d'épargne ne sont pas suffisantes pour atteindre le bien-être. Le bien-être d'un pays ou d'une région dépend de sa productivité totale et de la compétitivité de l'industrie locale plutôt que du contrôle des ressources ou de l'obtention de privilèges.

Afin de permettre la création de richesses, le gouvernement devrait donc promouvoir la libre concurrence et soutenir tout spécialement les branches concurrentielles sur le marché mondial.

De plus, Porter suppose que bien que la culture économique d'une société soit ancrée dans la tradition, un pays peut la changer très rapidement par la formation économique, capable de la faire accepter dans le cercle des affaires. Toute tentative gouvernementale visant à l'imposer serait inefficace. Il en est pour preuve les activités illégales que les gouvernements ne parviennent pas à juguler.

Porter suppose encore que lorsque la tradition des nations constitue un véritable obstacle à la prospérité économique, la mondialisation, en instaurant la concurrence, force les nations à accepter la logique de la productivité, sans qu'il y ait pour autant harmonisation ou rejet des valeurs nationales.

L'exemple de la Pologne

La Pologne est entrée dans l'économie de marché en 1989. La politique de privatisation mise en œuvre par le gouvernement libéral polonais dans la période 89/93 était cruciale pour le passage de l'économie socialiste à l'économie de marché. Balcerowicz cherchait alors à maîtriser l'inflation, à privatiser les entreprises d'Etat et à doter l'économie d'un secteur privé fort. En 1993, le secteur

privé produisait déjà plus de 50% du PIB et le nombre des employés de ce secteur excédait celui du public malgré de nombreuses difficultés dues à l'ampleur de la tâche à réaliser (8 000 entreprises attendaient d'être privatisées) ; à l'octroi de droits de propriété partiels aux travailleurs sans les responsabilités économiques correspondantes, de telle sorte qu'ils s'opposaient souvent à la privatisation ; ou encore au transfert de droits de propriétés aux citoyens qui les revendaient aussitôt.

Il existe encore aujourd'hui quelques groupes de pression protestant contre la politique de privatisation : dans l'industrie des charbons et de l'acier le gouvernement doit négocier le départ d'environ 170 000 personnes, et leur indemnisation, tandis que dans l'industrie agricole le nombre de fermiers devra passer de 2 millions à 100 000 après une période de transition. Cependant les perspectives globales sont plutôt encourageantes.

Tout d'abord, les réformes libérales ont attiré de nombreux investisseurs étrangers. Les privatisations qui ont fait appel aux capitaux étrangers dans l'industrie polonaise connurent un véritable succès : la compagnie américaine Pepsi Co et la compagnie Suisse Nestlé ont investi dans l'industrie alimentaire ; ING Bank est devenue un investisseur stratégique dans le domaine bancaire ; des compagnies Allemandes (e.g. Henkel) ont quant à elles acheté plusieurs petites firmes dans l'industrie des lessives. Pour le moment, la politique de privatisation se concentre sur les banques. Environ 80% des actifs du capital du secteur bancaire sont étrangers et seulement trois banques sont détenues par l'Etat.

D'autre part, les réformes à l'origine de l'avènement d'un marché libre ont également généré de la croissance économique. Les transformations économiques ont été accompagnées d'un nouvel ordre politico-légal. Une nouvelle constitution polonaise a été votée par le Parlement en 1997. En conséquence, l'Etat polonais est devenu une démocratie libérale constitutionnelle dans laquelle les droits humains et les libertés civiles tout comme la séparation des pouvoirs, la propriété privée et la justice sociale sont protégés. Mais si l'environnement démocratique est aussi crucial pour la démocratie politique que l'est un environnement concurrentiel pour l'économie de marché, est-ce assez pour garantir la prospérité économique de la Pologne en tant que membre de l'Union européenne ? Certainement pas.

Car si le gouvernement crée ces institutions, ce sont les entrepreneurs qui décident de leur efficacité. Et l'héritage du régime socialiste précédent ne rend pas les choses plus simples si l'on pense à la corruption et aux influences. Aussi, le problème le plus important est désormais de changer les mentalités et d'apprendre aux entrepreneurs à préserver les règles éthiques, à se concentrer sur la qualité des produits et à gagner un avantage concurrentiel dans un domaine particulier de l'industrie. C'est un défi pour la Pologne si elle veut tenir le pari européen. Plus tôt nous serons capables de changer notre attitude, et de former nos entrepreneurs à accepter le paradigme de Porter sur la productivité, mieux ce sera pour nous et pour la communauté internationale.

AU SOMMAIRE DU N°822 :

EDITORIAL : Croisade pour la liberté pp. 1-2

CONJONCTURE : Faut-il modifier le pacte de stabilité ? pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Les Etats-Unis et l'aide au Tiers-Monde : la réalité p. 4-5 – Poste : « une intervention ultralibérale » p. 5-6 – Environnement : la France menacée de sanctions par Bruxelles p. 6.

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : Dynamique institutionnelle pp. 7-8

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org